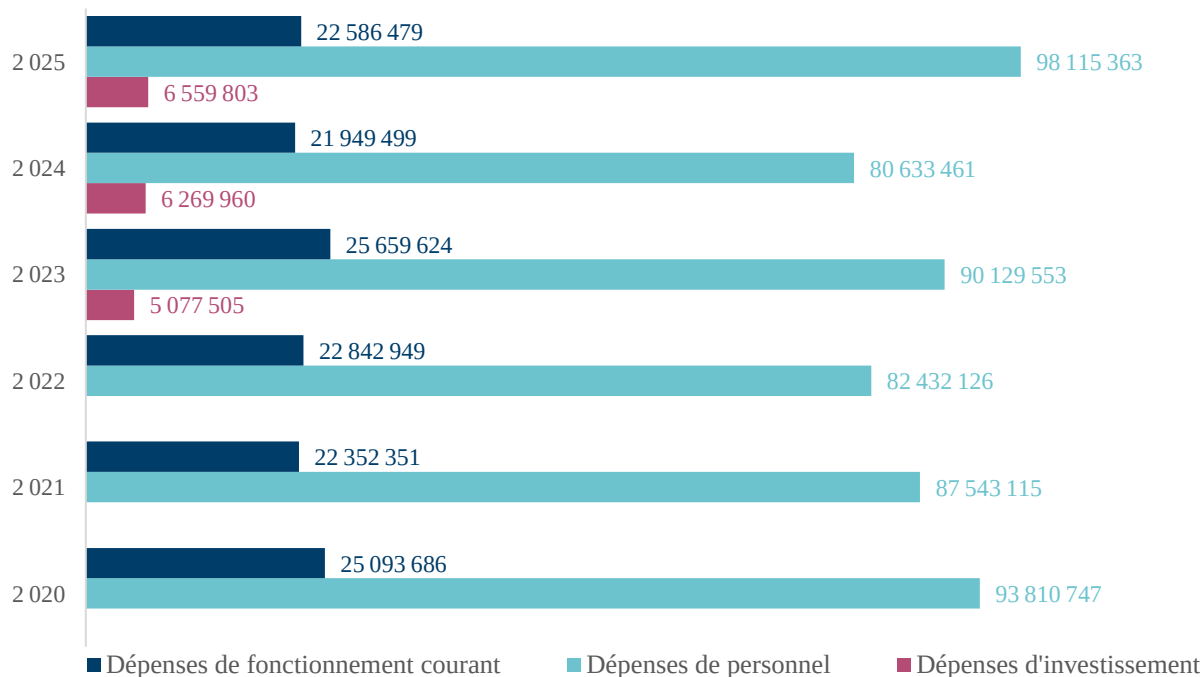




Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	2	6	2	2	12	75%
STA	Stagiaire FPT				1	1	6%
ANT	Agent non titulaire		1			1	6%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration			1	1	2	13%
Total effectif		2	7	3	4	16	100%
Part en %		13%	44%	19%	25%	100%	

3.4.8 Service de la communication (COM)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Quartier Broche, Avenue Pouvanaa a Oopa, Présidence de la Polynésie française, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 20 00
Courriel	communication@presidence.pf
Site internet	www.presidence.pf
Page Facebook	Gouvernement de la Polynésie française Facebook
Horaires d'ouverture	De lundi à jeudi : 7h30 – 12h et 13h30 – 16h30 Le vendredi 7h30 – 12h et 13h30 – 15h30 (partie administrative)
Chef de service	Madame Sarah TERIITAUMIHAU

- Arrêté n° 2164 CM du 5 novembre 2025 portant nomination de Mme Sarah TERIITAUMIHAU en qualité de cheffe de service de la communication

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le service de la communication a pour attributions :

- De proposer les stratégies de communication ;
- De coordonner la communication de l'action gouvernementale et d'informer le Président et le gouvernement ;
- De créer et de gérer tout support jugé utile à la diffusion de la communication gouvernementale.

Le service de la communication exerce notamment les activités suivantes :

- La mise en œuvre des stratégies de communication gouvernementale ;
- La coordination des campagnes de communication ;
- Le suivi et l'analyse de l'évolution de l'opinion publique ;
- Les relations avec la presse ;
- La coordination des agendas médiatiques du Président et du gouvernement ;
- L'organisation logistique des conférences de presse ;

Cadre réglementaire

Création

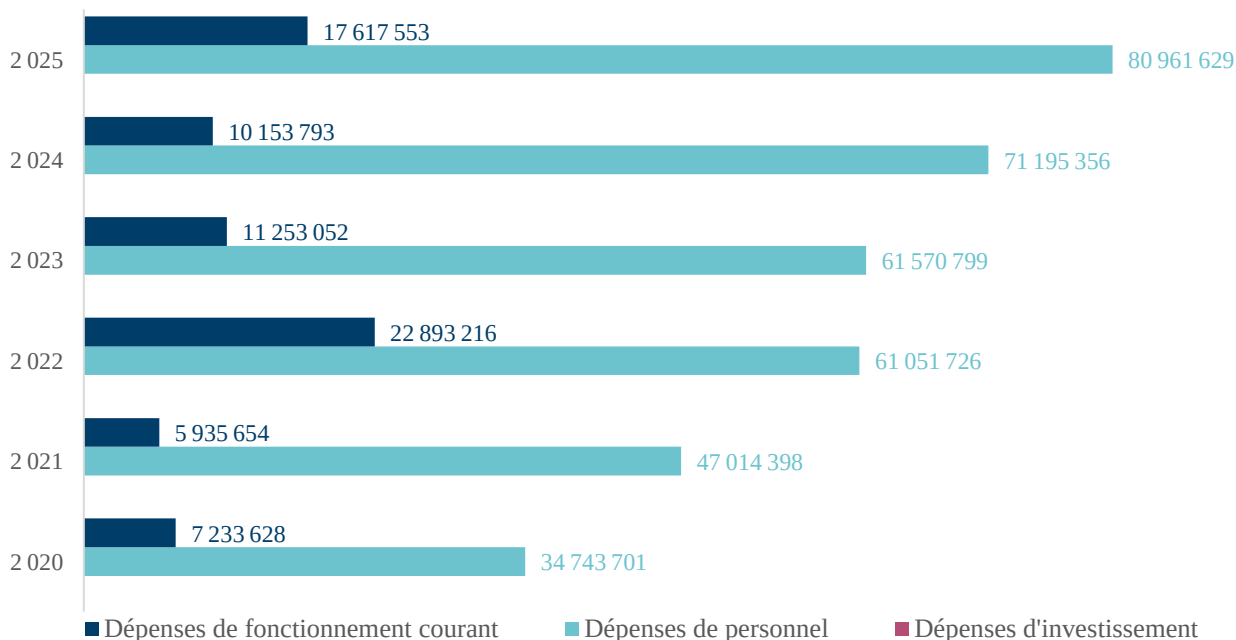
- Arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication

Organisation – nomination chef de service

- La création, l'organisation et la gestion du site internet de la présidence et du gouvernement ;
- Les prises de vues et l'exploitation des documents photographiques et vidéographiques ;
- Le développement et la gestion des réseaux sociaux compris comme nouveaux outils de communication ;
- La réalisation des revues de presse écrites et audiovisuelles ;
- La réalisation des transcriptions des journaux radios et télévisés locaux.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	17 617 553	80 961 629	0
2 024	10 153 793	71 195 356	0
2 023	11 253 052	61 570 799	0
2 022	22 893 216	61 051 726	0
2 021	5 935 654	47 014 398	0
2 020	7 233 628	34 743 701	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	2		2		4	40%
ANT	Agent non titulaire	2	2			4	40%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		1			1	10%
	Autres	1				1	10%
	Total effectif	5	3	2		10	100%
	Part en %	50%	30%	20%		100%	

3.4.9 Circonscription des îles Tuamotu et Gambier (CTG)

Identité visuelle		Adresse géographique du siège	Rue des remparts, Papeete, Tahiti
		Adresse postale	BP 4584 – 98 713 Papeete
		Téléphone	40 50 22 75
		Courriel	secretariat.ctg@administration.gov.pf
		Site internet	https://www.service-public.pf/ctg-circonscription-des-tuamotu-gambier/
		Page Facebook	-
		Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
		Chef de service - Tavana Hau	Madame Théa TETUANUI